



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 21 novembre 2013

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 9.1, 9.2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 4.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 6.1, 10.1, 10.2

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 19h35.

Étaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Arguel :** M. André AVIS **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus :** M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRO **Avanne-Aveney :** M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** M. Frédéric ALLEMANN, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 3.5), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN, M. Didier GENDRAUD (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 5.1), Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-François GIRARD, M. Philippe GONON, M. Lazhar HAKKAR, Mme Valérie HINCELIN (jusqu'au 4.1), Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, M. Jacques MARIOT, Mme Annie MENETRIER (jusqu'au 4.1), Mme Carine MICHEL (jusqu'au 4.1), M. Frank MONNEUR, Mme Nohzat MOUNTASSIR (à partir du 3.3), Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI (jusqu'au 5.1), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER (jusqu'au 4.1), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER (à partir du 1.1.1) **Beure :** M. Auguste KOELLER **Boussières :** M. Roland DEMESMAY **Busy :** M. Philippe SIMONIN **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze :** M. Christophe CURTY (à partir du 1.1.1) **Champagny :** M. Claude VOIDEY **Champvans-les-Moulins :** M. Jean-Marie ROTH **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISON (représenté par M. Gérard SERVETTE) **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON (représentée par Mme Annie POIGNAND), M. Philippe GUILLAUME (représenté par M. Denis GALLET) **Dannemarie-sur-Crête :** M. Jean-Claude FORESTIER **Francois :** Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI **Grandfontaine :** M. François LOPEZ **La Chevillotte :** M. Jean Piquard **Larnod :** Mme Gisèle ARDIET (représentée par M. Jean-Claude VILLATTE) **Mamirolle :** M. Daniel HUOT **Marchaux :** M. Bernard BECOULET, Mme Brigitte VIONNET **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, M. Denis JOLY **Montfaucon :** M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR (à partir du 1.1.1) **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray :** M. Jean-Pierre MARTIN, M. Daniel ROLET **Novillars :** M. Bernard BOURDAIS **Osselle :** M. Jacques MENIGOZ **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, Mme Marie-Christine THEVENOT **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** M. Stéphane COURBET, M. Jean-Pierre ISSARTEL **Saône :** Mme Maryse BILLOT **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** M. Jean TARBOURIECH **Torpes :** M. Dominique GRUBER **Vaire-le-Petit :** Mme Michèle DE WILDE **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET (à partir du 3.1) **Vorges-les-Pins :** M. Patrick VERDIER

Étaient absents : **Besançon :** Mme Hayatte AKODAD, M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Pascal BONNET, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Jean-Noël FLEURY, M. Jean-Marie GIRERD, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, Mme Martine JEANNIN, Mme Sylvie JEANNIN, M. Michel OMOURI, Mme Jacqueline PANIER, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Monique ROPERS, M. Jean ROSSELOT, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Sylvie WANLIN, Mme Nicole WEINMAN, Mme Zahira YASSIR-COUVAL **Beure :** M. Philippe CHANEY **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Braillans :** M. Alain BLESSEMILLE **Chalezeule :** M. Raymond REYLE **Champoux :** M. Thierry CHATOT **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chemaudin :** M. Bruno COSTANTINI, M. Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête :** M. Gérard GALLIOT **Deluz :** Mme Sylvaine BARASSI **Ecole-Valentin :** M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN **Fontain :** M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER **Gennes :** Mme Maryse MILLET **Grandfontaine :** M. Laurent SANSEIGNE **La Vèze :** M. Jacques CURTY **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Mamirolle :** M. Robert POURCELOT **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Morre :** M. Gérard VALLET **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Novillars :** M. Philippe BELUCHE, **Pirey :** M. Jacques COINTET **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, M. Jean-Michel FAIVRE **Pugey :** Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE **Routelle :** M. Claude SIMONIN **Saône :** M. Alain VIENNET **Thise :** M. Bernard MOYSE **Thoraise :** M. Jean-Michel MAY **Vaire-Arcier :** M. Patrick RACINE

Secrétaire de séance : Mme Geneviève VERRO

Procurations de vote :

Mandants : T. BENETEAU DE LAPRAIRIE, J. DEMONET, N. GUILLEMET, V. HINCELIN (à partir du 5.1), S. JEANNIN (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 5.1), C. MICHEL (pour le 5.1), N. MOUNTASSIR (jusqu'au 3.2), J. PANIER, J. SCHIRRER (à partir du 5.1), MN. SCHOELLER, N. WEINMAN, Z. YASSIR-COUVAL, P. CHANEY, B. ASTRIC, A. BAVEREL, JP. DILLSCHNEIDER, D. PARIS, G. VALLET, P. BELUCHE, JM. BOUSSET, A. VIENNET, B. MOYSE

Mandataires : D. POISSENOT, J.C. ROY, F. PRESSE, C. THIEBAUT (à partir du 5.1), D. GENDRAUD (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 5.1), B. RONZI (pour le 5.1), B. CYPRIANI (jusqu'au 3.2), F. FELLMANN, J. MARIOT (à partir du 5.1), A. GHEZALI, YM. DAHOUI, C. DEVESA, A. KOELLER, R. DEMESMAY, M. FELT, JP. MARTIN, C. PREIONI, JM. CAYUELA, B. BOURDAIS, D. JOLY, M. BILLOT, J. TARBOURIECH

Délibération n°2013/002282

Rapport n°3.3 - Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence - Aide au financement des projets DeQualC, REVAMED, IDENTIC et APEX BIOSOLUTIONS

**Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence -
Aide au financement des projets
DeQualC, REVAMED, IDENTIC et APEX BIOSOLUTIONS**

Rapporteur : Jean-Pierre MARTIN, Vice-Président

Commission : Economie, Emploi et Insertion

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire : crédits déjà versés à BPI France (ex OSEO)

Résumé :

Dans le cadre de la convention signée avec Bpifrance (ex OSEO) et la Région Franche-Comté, le Fonds Régional d'Innovation 2 (FRI 2) permet de financer les projets de Recherche-Développement (R&D) individuels ou collaboratifs portés par les entreprises et les laboratoires de recherche.

A ce titre, les financements de 2 projets retenus par les appels à projets FUI (Fonds Unique Interministériel) ont déjà été affectés à Bpifrance dans le cadre du FRI 2 :

- le projet DeQualC pour lequel il est proposé une affectation de crédits à hauteur de 20 000 €,
- le projet REVAMED pour lequel il est proposé une affectation de crédits à hauteur de 30 000 €.

Hors appels à projets FUI, deux autres projets ont également été affectés à Bpifrance dans le cadre du FRI 2 :

- le projet IDENTIC, projet collaboratif qui implique l'Université de Franche-Comté et la société Diaclone, qui peut faire l'objet d'affectation de crédits, à hauteur de 30 000 € pour l'Université et 30 000 € pour la société,
- le Projet porté par la société Apex Biosolutions, pour lequel il est proposé une affectation de crédits à hauteur de 34 000 €.

I. Projet DeQualC - Amélioration de la qualité et de la compétitivité des opérations de découpage

A/ Le Projet

Le projet DeQualC bénéficie des premiers résultats et s'inscrit dans la continuité du projet AMIMAC Perfodec, notamment sur les aspects maîtrise et optimisation des performances de découpage des tôles. Dans ce premier projet, des travaux ont été menés sur la mise au point, la validation et l'exploitation d'une méthodologie de mesure de l'usure abrasive in situ de poinçons de découpe notamment. Des essais spécifiques ont été réalisés sur des matériaux cuivreux à l'aide de poinçons en carbure de tungstène. Le projet DeQualC a pour ambition générale de doter l'industrie mécanique de la mise en forme des métaux par enlèvement de matière (découpage, usinage, décolletage), de nouvelles méthodes de contrôle, de conception, et de surveillance de procédé ainsi que de mettre au point des matériaux d'outils innovants en vue de renforcer sa compétitivité. Les objectifs du projet visent à court terme sur une durée de 3 ans, le développement de méthodes innovantes de mesure de l'usure in situ des outils et de nouveaux matériaux d'outils. Ceux-ci se déclinent en deux grandes catégories : des produits et des méthodes vont être définis.

Il est important de rappeler que la CAGB a déjà voté un financement à l'égard de l'ENSMM à hauteur de 72 000 €, partenaire académique du projet, courant d'année 2011. Le projet a été retardé en raison du retrait de trois des partenaires industriels envisagés avant le démarrage du projet, les sociétés Mantion, John Orti et Molydal, nécessitant ainsi une nouvelle répartition des tâches (essais industriels et pilotage des lots). Le consortium est donc à ce jour stabilisé et il regroupe les entreprises suivantes, DELPHI CONNECTION SYSTEMS France (ex-FCI) (Chef de file), INTERPLEX SOPREC (découpe de tôles acier), R. BOURGEOIS (découpage de tôles électriques), SCODER (outillages de haute précision), EVAMET (outils coupants, 71) et des centres de recherche, le CNRS (45), l'ENSMM-FEMTO-St (25), l'ICB (21), et CTDEC (74).

Les partenaires associés (acteurs du projet AMIMAC Perfodec) sont : ALSTOM, CRYLA, DIEHL, AUGÉ DECOUPAGE et le CETIM.

Montant total du projet : 2 422 333,09 €.

Durée de projet : 48 mois

Montant total des dépenses éligibles de Scoder (Pirey) : 92 344 €

Montant de l'aide de la CAGB proposée à Scoder : 20 000 € (subvention)

Date de validation par la Commission Régionale d'attribution des Aides à l'Innovation : 22 août 2013

B/ Les enjeux

Ce projet ambitionne des objectifs scientifiques permettant d'introduire des innovations majeures dans le domaine de la mesure et du contrôle des procédés pour diverses entreprises franc-comtoises.

Les retombées industrielles directes attendues de ce projet sont : un doublement de la durée de vie des outils de découpe, une réduction des coûts de maintenance des outillages, un progrès significatif de la qualité des pièces produites, des gains de productivité, un renforcement de la technicité des opérateurs industriels, le développement de l'éco-conception au sein de l'entreprise.

Ces retombées vont impacter à court terme l'activité des industriels partenaires du projet dont fait partie SCODER en dotant les industriels d'une meilleure compétitivité sur leurs marchés actuels et en améliorant leur positionnement sur les secteurs de haute technologie sur lesquels l'Allemagne est aujourd'hui majoritairement présente. Les résultats attendus de ce projet auront des retombées que l'on positionne dans un délai de trois à cinq ans pour l'industrie française du découpage. Enfin, plus généralement ce projet contribuera à structurer des pôles scientifiques interrégionaux forts, sur les procédés de mise en forme par enlèvement de matière (découpage, décolletage) et à faire progresser la connaissance scientifique de ces procédés et à son appropriation directe par les PME. En termes d'emplois pour SCODER, 5 personnes sont concernées par le projet.

II. Projet REVAMED : Régénération et Evaluation des Dispositifs Médicaux

A/ Le Projet

Revamed vise le développement de dispositifs médicaux innovants pour la régénération des tissus mous : deux meshes tissées dégradables ou semi-dégradables fonctionnalisées, pour le traitement ou la prévention des déhiscences de la paroi abdominale et une collerette non tissée fonctionnalisée pour le traitement ou la prévention des lésions péri-dentaires ou péri-implantaires. REVAMED vise aussi le développement d'outils performants d'évaluation quantitative de la régénération tissulaire induite par ces dispositifs médicaux. A ce jour, seules existent des évaluations semi-quantitatives de la réponse tissulaire aux biomatériaux et dispositifs médicaux, non adaptées à la dernière génération de dispositifs médicaux bioactifs.

Les travaux porteront sur le développement d'une mesh résorbable comme renfort temporaire de la ligne de suture de la paroi abdominale, le développement d'une mesh biosynthétique pour la cure de hernies ventrales de patients comorbides et/ou récidivistes, l'élaboration d'un dispositif médical sous forme d'une collerette dentaire électrofilée pour la prévention de pathologies parodontales ou péri-implantaires ou protéger la régénération des tissus lésés une fois ces pathologies déclarées, le développement de méthodes et d'outils de quantification permettant d'analyser les résultats obtenus dans des modèles in vitro et in vivo après implantation des DM cités plus haut, la mise en place de méthodes d'investigation chimique qualitative et quantitative de la transformation in situ des DM.

Les partenaires industriels sont BIOMATECH, ANTHOGRYR, COVIDIEN, SCIENCE ET SURFACE et STATICE. Un partenaire académique est le Laboratoire LMI.

Montant total du projet (pour l'ensemble des partenaires) : 4 325 000 €.

Durée de projet : 42 mois

Montant total des dépenses éligibles de Statice (Besançon) : 380 900 €

Montant de l'aide de la CAGB proposée à Statice : 30 000 € (subvention)

Date de validation par la Commission Régionale d'attribution des Aides à l'Innovation : 12 septembre 2013

*Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 21 novembre 2013
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon*

B/ Les enjeux

Les retombées en termes d'activités et d'emplois pour Statice sont les suivants :

- les marchés visés sont les marchés de l'infection dentaire et implantaire,
- l'avantage scientifique est d'aboutir à une nouvelle technologie de transformation de biorésorbables,
- le volume de productions visé à l'issue du projet est de 11 000 collerettes en 2017 et 22 000 en 2018,
- retombées en CA : 0,55 M€ en 2017 et 1 M€ en 2018,
- retombées d'emplois directs : 1 emploi R&D pendant le projet et 7 personnes en production 2 ans après la fin du programme.

III. Projet IDENTIC : Identification de biomarqueurs pour l'individualisation des traitements anti-angiogéniques en cancérologie

A/ Le Projet

Dans des travaux précliniques menés, il apparaît que de nombreux types de tumeurs pourraient être sensibles aux médicaments anti-angiogéniques. Quatre molécules anti-angiogéniques bénéficient déjà d'une AMM (Autorisation de Mise sur le Marché) pour traiter certains cancers, visant actuellement près de 50 000 patients annuellement en France. Ces thérapeutiques ont un coût élevé (estimé mensuellement à 4 000 € par malade) et ne sont pas efficaces chez tous les patients.

L'UMR 1098 dispose d'échantillons sanguins de patients atteints d'un cancer et a actuellement identifié trois biomarqueurs sur une cohorte de 118 patients atteint d'un cancer métastaté. D'autres échantillons biologiques et des données cliniques vont être collectés auprès d'un réseau d'investigateurs français.

L'objectif donc du projet Identic-01 est d'identifier des biomarqueurs et de développer de nouvelles approches diagnostiques afin d'individualiser les traitements anti-angiogéniques en cancérologie. De tels biomarqueurs permettront de cibler la population pouvant bénéficier de tels traitements, en détectant précocement les malades qui n'y seront pas réceptifs, et d'adapter les doses à injecter par individu. L'enjeu est donc clinique (ne pas sur-médicamenter inutilement) et pharmaco-économique (coût élevé du traitement actuel : 500 € par perfusion) : « Investir dans le bon traitement pour le bon patient ». Le livrable sera un kit de diagnostic.

Ce projet est basé sur les complémentarités développées entre la société Diaclone, qui aura pour objectif la production, la validation et la commercialisation des outils diagnostiques, entre l'institut régional de cancérologie de Franche-Comté et le Centre d'Investigation Clinique de Biothérapie du CHRU de Besançon qui organisent les ressources biologiques et cliniques et l'unité INSERM/UFC/EFS UMR1098 qui mène les programmes de recherche dédiés à l'identification de tels biomarqueurs.

Durée de projet : durée 24 mois

Montant total des dépenses éligibles de la société Diaclone : 155 348,08 €

Montant de l'aide de la CAGB proposée à Diaclone : 30 000 € (subvention)

Montant total des dépenses éligibles de l'UFC : 510 136 €

Montant de l'aide de la CAGB proposée à l'UFC : 30 000 € (subvention)

Date de validation par la Commission Régionale d'attribution des Aides à l'Innovation : 22 août 2013

B/ Les enjeux pour Diaclone

Depuis 2008, Diaclone et l'EFS de Bourgogne Franche-Comté ont mis en place un contrat de collaboration nommé ITAC avec pour objectif de développer de nouveaux anticorps ciblés contre des biomarqueurs, identifiés comme potentiellement intéressants par l'équipe dirigée par le Professeur Borg, et ce grâce à des études cliniques réalisées sur des cohortes de patients. Des résultats concrets ont été obtenus et ont abouti au dépôt de brevets.

Une telle collaboration entre des laboratoires et des équipes de recherche ayant des accès à des échantillons cliniques est extrêmement précieuse et permet à Diaclone de focaliser ses efforts de recherche sur des cibles validées préalablement par les experts.

Les intérêts pour Diaclone sont donc de lui permettre de développer des anticorps prometteurs dans le secteur du Diagnostic et de la recherche médicale et de se positionner sur le marché des biomarqueurs en cancérologie avec un atout majeur. Les anticorps développés auront donc plusieurs applications possibles. Les anticorps développés compléteront le catalogue produits de Diaclone. Les résultats obtenus par les chercheurs seront transférés à la société Diaclone.

IV. Le projet de la société APEX BIOSOLUTIONS

A/ Le Projet « Etude et développement de kits de dépistage rapide du HCMV par biologie moléculaire et Immuno chromatographie »

L'objectif du projet est le développement de kits de diagnostic qui permettront de détecter, ainsi que de quantifier le niveau « d'exposition » au HCMV des patients. Ceci a un intérêt diagnostic (pour poser le diagnostic du HCMV à l'origine de certains cancers du sein) et pronostic (pour le suivi des patientes). Le but est de mettre sur le marché deux types de kits de dépistage :

- des kits de dépistage sous forme de tests de diagnostic rapide (TDR) (bandelettes à l'image des tests de grossesse commercialisés en pharmacie), qui permettra de détecter la présence de protéine du HCMV dans les liquides biologiques et/ou biopsies tissulaires. Le TDR HCMV présente l'avantage de pouvoir être utilisé par le médecin généraliste (sans besoin d'équipement de laboratoire) et de donner un résultat en moins de 15 minutes.
- des kits de dépistage par amplification génique (PCR) des souches virales HCMV oncogènes dans les liquides biologiques : lait, urine, sang... Ce test PCR HCMV oncogène n'existe pas à l'heure actuelle. Il est complémentaire du TDR car il est plus sensible que ce dernier mais il nécessite l'utilisation d'automates dans un laboratoire de biologie médicale pour être mis en œuvre ainsi qu'une durée d'exécution de quelques heures.

Ces nouveaux tests de dépistage tirent profit de l'observation et de la démonstration récente de l'implication du virus HCMV dans l'apparition de certains cancers du sein. Ce concept, lorsqu'il sera sous forme de kits commercialisés, permettra donc de réaliser une détection précoce, sensible, rapide, fiable et peu coûteuse des cancers du sein dus au virus HCMV, permettant ainsi une diminution des traitements lourds par chimiothérapie et une rapidité de prise en charge des patientes par un traitement anti-viral.

La mise en œuvre de ces deux tests diagnostiques (TDR HCMV, PCR HCMV oncogène) résultera d'une collaboration entre l'UFC (EA 4266 Agents Pathogènes & Inflammation », FEMTO-ST) et la société APEX BIOSOLUTIONS. Les sociétés Statice et Plastiform participeront en tant que prestataires à la mise en œuvre des tests rapides et des boîtiers servant de support à ces tests rapides.

Montant total du projet : 273 000 €

Durée de projet : 23 mois

Montant total des dépenses éligibles de APEX BIOSOLUTIONS : 92 633,60 €

Montant de l'aide de la CAGB proposée à APEX BIOSOLUTIONS : 34 000 € (avance remboursable)

Date de validation par la Commission Régionale d'attribution des Aides à l'Innovation :
22 août 2013

B/ Les enjeux

Le chiffre d'affaires prévisionnel (pour APEX BIOSOLUTIONS) généré par les résultats du programme est de 200 000 € en 2014 et de 800 000 € en 2015. En cas de succès, 2 personnes seront recrutées.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le financement du projet DeQualC à hauteur de 20 000 € sous forme de subvention au bénéfice de la société SCODER,
- se prononce favorablement sur le financement du projet REVAMED à hauteur de 30 000 € sous forme de subvention au bénéfice de la société STATICE,
- se prononce favorablement sur le financement, sous forme de subventions, du projet IDENTIC à hauteur de :
 - 30 000 € au bénéfice de la société DIACLONE,
 - 30 000 € au bénéfice de l'Université de Franche-Comté,
- se prononce favorablement sur le financement du projet porté par la société APEX BIOSOLUTIONS à hauteur de 34 000 € sous forme d'avance remboursable,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les actes afférents à ces aides.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DRCT
Reçu le 29 NOV. 2013